



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N°dél. : 000882

Séance du jeudi 15 octobre 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 2.6), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Yves-Michel DAHOU, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (jusqu'au rapport 2.6), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET (à partir du rapport 1.1.1), Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 2.8), Béatrice RONZI, Jean-Claude ROY (à partir du rapport 2.7 et jusqu'au rapport 3.7), Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 2.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Boussières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMILLE Busy : Philippe SIMONIN Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chauconne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Christiane BEUCLER (représentée par Jacky LOUISON) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Claude PREIONI Gennes : Jean SIMONDON (à partir du rapport 9.1) Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noiron : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilly les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET (jusqu'au rapport 5.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB), Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Bernard LAURENT Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.2.1).

Etaient absents : Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Benoît CYPRIANI, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Lazhar HAKKAR, Frank MONNEUR, Elisabeth PEQUIGNOT, Jean ROSSELOT Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Chaleze : Christophe CURTY Champoux : Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Denis GALLET Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Franois : Françoise GILLET Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE Larnod : Gisèle ARDIET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Montferrand le Château : Pascal DUCHEZEAU Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilly les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugy : Marie-Noëlle LATHUILIERE Vorges les Pins : Patrick VERDIER.

Secrétaire de séance : Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, P. BONTEMPS (à partir du rapport 2.7), F. BRANGET, B. CYPRIANI, E. DUMONT (à partir du rapport 2.7), J.P. GOVIGNAUX, L. HAKKAR, F. MONNEUR, E. PEQUIGNOT, J. ROSSELOT, J.C. ROY (jusqu'au rapport 2.6 et à partir du rapport 3.8), C. CURTY, F. GILLET, D. PARIS, J.M. BOUSSET.

Mandataires : J.J. DEMONET, F. ALLEMANN, J. PANIER (à partir du rapport 2.7), P. BONNET, E. ALAUZET, Y.M. DAHOU (à partir du rapport 2.7), P. CONTOZ, N. MOUNTASSIR, D. POISSENOT, C. GELIN, E. SASSARD, N. BODIN (jusqu'au rapport 2.6 et à partir du rapport 3.8), S. COURBET, F. LOPEZ, C. PREIONI, J.M. FAIVRE.

Objet : Révision de l'APCP n°04.1 - Opération « Aménagement de l'Entrée Est »

Révision de l'APCP n°04.I - Opération « Aménagement de l'Entrée Est »

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Résumé :

Dans le cadre de la décision modificative n°2, il est proposé de réviser les crédits de paiements de l'APCP n°04.I intitulée « Aménagement de l'Entrée Est ».

Intitulé : Opération RN83 - Aménagement de l'Entrée Est

Commission concernée : Transports, Infrastructures et Déplacements - Commission n°2

Service pilote : Direction des Transports, Infrastructures et Déplacements

I. Historique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (12 mars 2004)	AP précédente (13 mars 2009)	AP révisée (15 octobre 2009)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	10 200 000,00	11 289 610,86	11 289 610,86	0,00
Montant des recettes de l'AP	5 576 000,00	4 676 704,00	4 676 704,00	0,00
Besoin de financement de l'AP	4 624 000,00	6 612 906,86	6 612 906,86	0,00

II. Rappel du programme initial

Cette autorisation de programme a pour objet la requalification de la route nationale 83 en voie périurbaine à vocation d'entrée de ville. L'aménagement se situe sur la section comprise entre le carrefour de Palente et le carrefour des Marnières. Il prend en compte le traitement des échanges au droit de Palente et des Marnières, la sécurisation et la qualification de la traversée (section courante) et l'accessibilité des modes doux.

L'opération d'aménagement d'infrastructures routières sur l'Entrée Est a avancé au rythme de l'opération d'aménagement de la ZAC des Marnières. La réalisation du giratoire Marnières Sud a été décalée en 2008, à une date postérieure à la signature de la concession d'aménagement.

Par la suite, l'autorisation de programme a été révisée lors du Conseil de Communauté du 13 mars 2009 pour ajuster le montant des recettes de ce projet. Initialement inscrites à hauteur de 5 382 547,31 €, les recettes attendues ont ainsi été arrêtées à 4 674 604,39 € suite à la négociation de la participation de l'aménageur de la ZAC des Marnières.

En dépenses, les crédits de paiement ont également été modifiés à partir de 2009. Cet ajustement correspondait à une projection des dépenses en lien avec l'échéancier de l'opération recalé en fonction de l'avancement réel de l'opération ; la construction du giratoire des Marnières Sud ayant été quelque peu décalée du fait de la réalisation du dévoiement de réseaux effectuée préalablement.

III. Révision de l'AP

Le montant global de l'AP n'est pas modifié ; seul l'échéancier de l'AP est révisé par une diminution du crédit de paiement 2009 de 114 788 € et par une augmentation totale des CP 2010 et 2011 du même montant.

Sur la ligne « Travaux » :

Le montant du crédit de paiement évalué à 1 776 788 € passe à 1 850 000 € TTC en vue de régler d'ici à la fin de l'année :

- le montant actualisé des travaux du giratoire des Marnières Sud et de ceux concernant le dévoiement des réseaux d'eaux,
- le coût des travaux, objet d'un marché complémentaire, visant à renforcer la sécurisation de certains aménagements,
- 500 000 € TTC pour le giratoire des Marnières Nord, compte tenu du démarrage des travaux.

Cette augmentation de 73 212 € permettra de solder la première tranche des travaux de l'Entrée Est et de régler le montant des travaux inscrits au planning de l'opération et devant être réalisés d'ici fin 2009.

Sur la ligne « Études »

Le montant du crédit de paiement estimé passe de 15 000 € à 27 000 € TTC. Une étude géotechnique complémentaire sur la zone du giratoire des Marnières Nord a été commandée suite à l'apparition, en décembre 2008, d'un gouffre sur la RD218, à proximité du périmètre du giratoire.

Sur la ligne « Acquisitions foncières »

Le montant de crédit de paiement est diminué : de 350 000 € il passe à 150 000 € conservés pour acquérir les emprises partielles GLORIOT et les propriétés ROBINET. Mais les 200 000 € non consommés en 2009 le seront en 2010.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Aménagement de l'Entrée Est » et son découpage en crédits de paiement sur la période 2009/2011.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 123

Contre : 0

Abstention : 0

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

RECU 23.OCT 2009

Révision de l'AP « Aménagement de l'Entrée Est »

Tableau I : Programme initial révisé

Révision 2009 (BP 2009)												
Chapitre	Objet	Hors AP-CP réalisé en 2003	Hors AP-CP réalisé en 2004	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	2009	2010	2011
DEPENSES												
20	études		43 017,01	66 230,74	43 017,01	4 152,50	2 810,60	1 250,63		15 000,00		
21	acquisitions foncières	564 845,90		666 153,70	20 035,55	205 752,31	90 288,34	77,50		350 000,00		
21	VRD		0,00	0,00								
23	maîtrise d'œuvre			586 899,58	167 428,95	118 476,81	116 895,63	60 428,38		60 000,00	55 000,00	8 669,81
23	travaux		145 543,24	9 970 326,84	1 481 970,84	2 186 397,08	1 937 465,39	917 278,87		1 776 788,00	1 445 000,00	725 476,66
21	aménagements et équipements			0,00								
23	fraie annexes : annonces légales, reprographie, divers			0,00								
	TOTAL	564 845,90	145 543,24	11 289 610,86	210 445,96	1 624 635,70	2 511 855,62	2 089 437,74	917 356,37	2 201 788,00	1 500 000,00	234 096,47
RECETTES												
13	subvention : ATSR, CG25 routes, CITE, CRFC, Carrefour			4 676 704,00	0,00	1 112 878,29	0,00	827 298,20	0,00	377 007,00	2 076 916,00	282 604,01
16 ou 023	emprunts ou autofinancement			6 612 906,86	210 445,96	511 757,41	2 511 855,62	1 262 134,04	917 356,37	1 824 781,00	-576 916,00	-48 507,54
	Taux de couverture par financement CAGB			58,58%	100,00%	31,50%	100,00%	60,41%	100,00%	82,88%	remboursement de capital	remboursement de capital

Tableau II : Révision de l'AP

REVISION 2009 (DM 1 2009)												
Chapitre	Objet	Hors AP-CP réalisé en 2003	Hors AP-CP réalisé en 2004	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	2009	2010	2011
DEPENSES												
20	études		43 017,01	78 230,74	43 017,01	4 152,50	2 810,60	1 250,63		27 000,00		
21	acquisitions foncières	564 845,90		666 153,70	20 035,55	205 752,31	90 288,34	77,50		150 000,00	200 000,00	
21	VRD		0,00	0,00								
23	maîtrise d'œuvre			586 899,58	167 428,95	118 476,81	116 895,63	60 428,38		60 000,00	55 000,00	8 669,81
23	travaux		145 543,24	9 958 326,84	1 481 970,84	2 186 397,08	1 937 465,39	917 278,87		1 850 000,00	1 445 000,00	140 214,66
21	aménagements et équipements			0,00								
23	fraie annexes : annonces légales, reprographie, divers			0,00								
	TOTAL	564 845,90	145 543,24	11 289 610,86	210 445,96	1 624 635,70	2 511 855,62	2 089 437,74	917 356,37	2 087 000,00	1 700 000,00	148 884,47
RECETTES												
13	subvention : ATSR, CG25 routes, CITE, CRFC, Carrefour			4 676 704,00	0,00	1 112 878,29	0,00	827 298,20	0,00	377 007,00	2 076 916,00	282 604,01
16 ou 023	emprunt ou autofinancement			6 612 906,86	210 445,96	511 757,41	2 511 855,62	1 262 134,04	917 356,37	1 709 993,00	-576 916,00	-135 719,54
	Taux de couverture par financement CAGB			58,58%	100,00%	31,50%	100,00%	60,41%	100,00%	81,94%	remboursement de capital	remboursement de capital